

Pour devenir membre du GRIP

Toutes les personnes étudiant à l'UQAM sont automatiquement membre du GRIP puisqu'elles paient une cotisation au GRIP. Il est aussi possible de devenir membre du GRIP en s'impliquant durant 10 heures par année.

Avantages et ressources

Le GRIP est reconnu par l'UQAM comme groupe étudiant d'envergure oeuvrant en écologie sociale. Être un groupe reconnu à l'UQAM implique de longues démarches administratives. Nous les faisons en commun pour l'ensemble de nos comités, ce qui s'avère plus simple pour chacun.

De plus, le statut de comité du GRIP-UQAM implique :

- l'appartenance à un organisme à but non-lucratif enregistré, ce qui permet entre autres de présenter des demandes de subventions.
- un soutien du personnel pour l'organisation et la réalisation de projets se déroulant dans les lieux physiques de l'UQAM;
- une promotion de leurs activités par le GRIP.

Parmi les ressources dont dispose le GRIP, la CANO (Cotisation étudiante non-obligatoire) est répartie entre les comités dans le budget annuel. De plus, un bureau entièrement équipé permet aux comités d'avoir un numéro de téléphone, une adresse civique, des ordinateurs, du personnel de la coordination pour assister les membres de comités dans leur recherche de financement, la mise en relation avec d'autres organismes ou lors des réservations de salles à l'université et de matériel audio-visuel ainsi que l'ensemble des ressources fournies par l'UQAM auquel le GRIP a droit.

La CANO

Depuis la session d'hiver 2011, le GRIP est devenu un groupe étudiant d'envergure à l'UQAM. À ce titre il a obtenu l'appui des associations étudiantes en 2012 afin de percevoir une cotisation automatique non-obligatoire (CANO) auprès de l'ensemble des personnes étudiantes à l'UQAM. Cette cotisation de 2\$ constitue la principale source de revenus pour le GRIP. La CANO, obtenue après 10 ans de démarches, permettra d'éviter qu'autant d'efforts passent en recherche de financement, pour ainsi mettre plus d'énergie sur les projets et soutenir de nouveaux comités.

LES COMITES DU GRIP

Guide pour créer un comité au GRIP Groupe de Recherche d'Intérêt Public de l'UQAM

Par, pour et avec la communauté uqamienne, le GRIP réfléchit sur les enjeux socio-écologiques qui touchent directement et indirectement tous les individus et toutes les sociétés présentes et futures.

Devant les défis posés par la crise écologique (changements climatiques, perte de biodiversité, rupture des mécanismes naturels de régulations, etc.) due à l'activité humaine, le GRIP travaille, recherche et s'appuie sur des modèles politico-économiques alternatifs, existants et à construire, fondés sur le développement d'initiatives locales, communautaires et écologiques axées sur la démocratie participative, la coopération et le partage des connaissances et des ressources.

En remettant en question le productivisme, la croissance économique illimitée ainsi que la culture économiciste dominante, le GRIP réinterprète et réaffirme, de manière non utilitariste, l'interdépendance des humains entre eux (entraide et solidarité) et entre les humains et les écosystèmes (l'humanité dans la nature).

Engagé dans une réappropriation critique de l'espace physique, culturel et symbolique, grâce à la sensibilisation, la concertation, la transdisciplinarité et la mise en relation des partenaires intra et extra uqamiens dans un but d'autonomie collective et de convivialité humaine, sa mission est d'encourager, dans la communauté, le sentiment d'appartenance au projet d'une société écologique et conviviale.

Former un comité au GRIP c'est s'engager à faire vivre avec nous cette mission.

Pour nous rejoindre :

514-987-3000 Poste 4077 / Local DS-3159

gripuqam.org / grip@uqam.ca



L'écologie sociale

Le GRIP agit dans une approche d'écologie sociale, voyant les racines des problématiques environnementales comme étant liées au type de société que nous formons, et nécessitant des changements en profondeur de la société comme condition pour arriver collectivement à de meilleures relations avec l'environnement naturel. Chaque comité y travaille à sa façon.

Tout comité est ainsi invité à aborder autant les aspects écologiques que sociaux reliés à son champ d'action, tel que précisé dans le "Code d'éthique d'acceptation des projets et des comités d'écologie sociale", que vous pourrez lire sur le site du GRIP, à la section "Former un nouveau comité".

Processus pour fonder un comité

Un comité (formé d'un minimum de trois membres du GRIP) doit se présenter à l'Assemblée générale de vote qui se tient au début de la session d'hiver. Il y présente son mandat et l'orientation de ses activités pour l'année à suivre.

Le comité doit être reconnu par consensus lors de cette Assemblée. Si le consensus n'est pas atteint quant à l'acceptation d'un nouveau comité, une plénière de 15 minutes devra précéder un vote au deux tiers des membres présents à l'Assemblée.

Il est toujours possible de se joindre au GRIP par la suite en faisant la demande au Conseil d'administration, et être officialisé à l'assemblée suivante.

Support aux nouveaux projets

Il est possible de venir discuter avec nous de votre intention de créer un comité avant ou en attendant de présenter votre proposition à l'AG. Ainsi, nous pourrions répondre à vos questions, vous mettre en lien avec d'autres personnes ou groupes qui pourraient vous aider ou se joindre à vous, ainsi que vous supporter dans la mise sur pied de votre projet et la création de votre comité. Ainsi, cela permettra de mieux présenter votre proposition à l'Assemblée générale, et de pouvoir déjà démontrer un intérêt de la part de la communauté uqamienne à participer activement dans votre comité.

Les responsabilités des comités

Les comités du GRIP ont plusieurs responsabilités en plus de soutenir sa mission. En devenant comité, on s'engage à :

- collaborer aux activités et aux événements du GRIP UQAM;
 - assurer un suivi auprès de l'Organisme concernant les informations des activités, réunions, formations et/ou événements en cours et à venir;
 - renouveler son mandat à chaque année;
 - soumettre un bilan annuel du budget et des activités à l'AG de bilan, et ce, même si le comité ne se présente plus comme comité du GRIP pour l'année scolaire suivante;
 - soumettre des prévisions budgétaires et un plan d'actions annuelles aux instances de budget et de plan d'action;
 - respecter le budget annuel alloué;
 - déléguer un-e représentant-e qui siégera à la Plénière Inter-Comité;
 - publiciser l'affiliation au GRIP UQAM dans les communications externes et le matériel d'information, incluant un logo du GRIP UQAM, le site internet et, si possible, les coordonnées;
 - Faire la promotion des événements et de la programmation du GRIP UQAM auprès des membres des comités.
 - remettre au GRIP des documents promotionnels imprimés et à jour.
 - inviter le GRIP et/ou distribuer du matériel d'information du GRIP lors des kiosques et des événements auxquels les comités sont invités.
 - Participer aux ateliers de formations internes et de planification stratégique de l'Organisme.
 - Inviter leurs membres à participer aux Assemblées générales du GRIP
 - Organiser au moins une activité par année d'intégration de nouveaux membres au sein du comité.
 - Être composé d'une en majorité de bénévoles.
 - Préserver la qualité des locaux partagés avec les autres comités.
 - Un suivi régulier devra être fait auprès de l'Organisme.
- Le comité doit nommer deux (2) représentant-e-s pour effectuer ces communications internes entre le comité et le GRIP UQAM.

